

Commission parlementaire CAPERN sur le bien-être animal

BIEN-ÊTRE ANIMAL ET SOINS AUX ANIMAUX AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS D'ŒUFS DU QUÉBEC

Longueuil, le 6 octobre 2015 – La Fédération des producteurs d'œufs du Québec participe aujourd'hui aux consultations de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale sur le projet de loi n° 54 visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

D'entrée de jeu, le président de la Fédération, M. Paulin Bouchard, a témoigné de la sensibilité des producteurs d'œufs face à l'enjeu du bien-être des 4 millions de pondeuses qui peuplent les pondoirs des 108 producteurs du Québec. « En matière de bien-être, notre souci est de répondre aux demandes des consommateurs québécois et c'est pour cette raison que depuis le 1^{er} avril dernier, toutes les nouvelles constructions ou rénovations de poulaillers doivent inclure des systèmes de logements aménagés ou alternatifs (en liberté, sur parquet ou en volière). Ainsi les pondeuses peuvent exprimer davantage leurs comportements naturels en comptant sur des perchoirs, un nid doté de paravents et le double d'espace des logements conventionnels. Ces logements deviendront ainsi la norme chez nos producteurs», a déclaré M. Bouchard.

Pour ce qui est du soin aux animaux, M. Bouchard a indiqué que « la Fédération est engagée dans un processus de certification de son programme de soins aux animaux (PSA). Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est d'ailleurs chargé de certifier tous nos membres. Cette certification rassurera les classificateurs, les transformateurs ainsi que leurs clients (détaillants, HRI et autres) que les œufs qu'ils achètent proviennent de troupeaux qui ont été certifiés par une organisation indépendante et crédible basée sur le Code de pratiques recommandées ».

Les producteurs d'œufs perçoivent le projet de loi 54 comme un pas dans la bonne direction afin d'encadrer plus adéquatement les droits des animaux domestiques tels que les chiens et les chats, mais croient fermement que l'exception agricole doit être protégée pour tenir compte du contexte et des particularités de la pratique de l'agriculture d'élevage au Québec et pour reconnaître que celle-ci a comme finalité de produire de la nourriture.

Pour terminer, la Fédération souhaite rappeler qu'il est impératif que la mise en place d'une nouvelle loi n'interfère pas outre mesure avec les activités et les nombreuses mesures que mettent en place les producteurs d'œufs en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Nous sommes d'avis que notre production rencontre actuellement les objectifs recherchés par le gouvernement avec ce projet de loi sur le bien-être animal.

À propos de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec

Créée en 1964, la Fédération des producteurs d'œufs du Québec représente 108 producteurs d'œufs de consommation dont les fermes sont réparties sur l'ensemble du territoire. Le cheptel québécois s'élève à plus de 4 millions de poules pondeuses et la production annuelle totalise plus de 1,2 milliard d'œufs.

-30-

Pour information : Benjamin Gagnon, conseiller aux communications
bgagnon@upa.qc.ca et 438 494-1210